



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023

CONVOCACTION DU 27 JANVIER 2023

PRESIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2023-39-2

ACTUALISATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 15 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, GENDRON Bruno, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, MARTIN Pascal donne pouvoir à BILOQUET Armelle, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GARAND Sylvain, GOUPIL Gervais, JEZEQUEL David, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline,

FOUCHE Gérard, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel

Secrétaire de séance : Florence DURANDE

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°119/2022 du 20 octobre 2022 désignant les représentants de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Vu la délibération de la Communauté de communes Yvetot Normandie désignant un représentant en remplacement de Monsieur Emile CANU,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2022-39-2,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la désignation de Monsieur David JEZEQUEL, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Gervais GOUPIL en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes Campagne de Caux, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique,
- Prend acte de la désignation de Monsieur Sylvain GARAND, en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes Yvetot Normandie, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	10	7
Nombre de membres représentés	/	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023

CONVOCAION DU 27 JANVIER 2023

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2023-39-4.1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'an deux mille vingt trois, le 1^{er} février à 15 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie,
LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GENDRON Bruno, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD
Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, MARTIN Pascal donne pouvoir à BILOQUET
Armelle, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, GUEROULT Claire,
LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GARAND Sylvain,
GOUPIL Gervais, JEZEQUEL David, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline,
FOUCHE Gérard, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim,
MAUGER Jean-Michel

Secrétaire de séance : Florence DURANDE

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2023-39-4.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	10	7
Nombre de membres représentés	/	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023

CONVOCATION DU 27 JANVIER 2023

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2023-39-4.2

AUTORISATION DE RENEGOCIER LES LIGNES DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} février à 15 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie,
LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GENDRON Bruno, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD
Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, MARTIN Pascal donne pouvoir à BILOQUET
Armelle, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, GUEROULT Claire,
LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-
PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GARAND Sylvain,
GOUPIL Gervais, JEZEQUEL David, LEMESLE Jean-François, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline,

Secrétaire de séance : Florence DURANDE

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°2021-33-2-1 du 14 septembre 2021 donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2022-35-4-2 du 8 mars 2022 autorisant la signature de deux lignes de trésorerie pour un montant de 10 M€ chacune,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-39-4.2 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,


Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise Madame la Présidente à engager une consultation, à négocier les montants, caractéristiques et conditions nécessaires au renouvellement des lignes de trésorerie actuellement souscrites auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents y afférents,
- Acte qu'il en sera rendu compte lors d'un prochain Comité syndical.

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	10	7
Nombre de membres représentés	/	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/